

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	12	12

4-1301/2023

Date de la convocation
6 janvier 2023
Date d'affichage
6 janvier 2023

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 13 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.
Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusées : Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN.

Secrétaire de séance : M. Alain KOMPANITCHENKO

Objet : mise en vente du terrain communal situé chemin Jeannin - parcelles cadastrées D n° 1, n° 2 et n° 14

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de vendre le terrain communal situé chemin Jeannin composé de trois parcelles cadastrées section D n° 1, n° 2 et n° 14.

Il rappelle que par délibération n° 6-1404/2022 du 14 avril 2022, le conseil avait attribué les parcelles D1 et D2 d'une surface de 1805 m² au prix de 35.000,00 € et que l'acquéreur s'étant rétracté cette délibération avait été annulée par la délibération n° 2-2410/2022 du 24 octobre 2022.

Il propose de remettre à la vente les parcelles D1, D2, D14 par l'agence Orpi de Morlaàs qui a réalisé une première estimation. Les frais d'agence seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mandat relative à cette affaire présentée lors de la séance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la mise en vente des parcelles cadastrées D n° 1, n° 2 et n° 14 par l'agence Orpi de Morlaàs.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat annexée à cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

